

les députés. Peut-il nous dire quand à peu près la Chambre sera saisie du bill concernant les langues officielles? Il n'a pas besoin de nous fixer une date, mais cela se fera-t-il au cours des deux prochaines semaines, afin que les députés puissent prendre des dispositions pour être présents?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme les députés l'auront constaté, mon collègue, le ministre de la Justice, saisira le cabinet de certains amendements proposés au bill des langues officielles. Je ne m'attends pas à ce que ceux-ci soient prêts avant deux semaines, mais j'espère qu'ils le seront peu de temps après, afin de permettre la continuation du débat sur la deuxième lecture.

L'INDUSTRIE

LA PARITÉ DES PRIX DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. A. D. Hales (Wellington): J'aimerais poser ma question au ministre suppléant de l'Industrie et du Commerce. Le ministre s'est-il entretenu avec les directeurs de la société Ford, comme il l'avait promis, et a-t-il réussi à les persuader que le prix de leur nouveau modèle Maverick doit correspondre pleinement au prix exigé aux États-Unis pour la même voiture produite au Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Je crois que mon collègue s'est abouché avec les dirigeants de la Ford, comme il l'avait donné à entendre, et ils lui ont assuré, sauf erreur, qu'ils s'efforceraient toujours d'améliorer la productivité au pays dans l'industrie automobile.

M. Hales: Le ministre n'a pas répondu à la question. Y aura-t-il parité pleine et entière des prix?

L'hon. M. Lang: Bien entendu, nous visons à la parité des prix ou plutôt, il serait plus juste de dire au plus bas prix raisonnable, car les différences entre le marché canadien et le marché américain pourraient à la longue faire varier les prix. Mais nous voulons certes les plus bas prix possibles au Canada.

LA DEVCO—LA RETRAITE OBLIGATOIRE DES MINEURS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre en sa qualité de chef du gouvernement. Le premier ministre, en tant que chef du gouvernement, est-il

disposé à présent à dire si le gouvernement approuve la mise à la retraite obligatoire des mineurs du Cap-Breton à l'âge de 60 ans?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je peux fournir une réponse à cette question que le député a posée à deux ou trois reprises.

M. MacInnis: A deux ou à trois? Vous ne savez pas compter.

M. Honey: Cette question a trait au régime de congé de pré-retraite de la Société de développement du Cap-Breton. Les intentions du gouvernement à ce sujet sont connues depuis le 18 novembre dernier, date à laquelle le ministre a déposé à la Chambre tout le programme de cette société. A cette époque, le ministre a bien précisé que le gouvernement approuvait le programme qui comporte des dispositions concernant le congé de pré-retraite.

En vue de mettre le régime en vigueur, la Devco a envoyé dernièrement quelque 300 lettres aux travailleurs des mines âgés de 55 ans ou plus. Aux termes du régime, les travailleurs âgés de 60 ans ou plus ont été avisés que le régime de retraite anticipée entrerait en vigueur le 26 avril, et que ceux dont l'âge varie entre 55 et 60 ans pourraient bénéficier du régime s'ils le désiraient.

Je signale que des 671 mineurs âgés de 55 à 59 ans, plus de 500 ont informé la Société de développement du Cap-Breton qu'ils voulaient bénéficier du régime de congé de pré-retraite à partir du 1^{er} mai.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler au gouvernement que même si un certain nombre de mineurs acceptent, il faut néanmoins nous occuper de ceux qui sont contraints de prendre leur retraite à 60 ans, sinon nous...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député admettra, j'en suis sûr, qu'il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement, mais qu'il s'agit plutôt d'un sujet à débattre. Je ne lui permets pas d'invoquer le Règlement dans ce cas-ci.

M. MacInnis: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je vais faire un autre rappel au Règlement, fondé celui-là. Voyons si le premier ministre s'en tirera encore avec une minauderie. Selon l'article 18 de la loi sur la Société de développement du Cap-Breton, cette société a...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député veut invoquer légitimement le Règlement, il